



HCR – Réunion de haut niveau sur le partage au plan mondial des responsabilités par des voies d'admission des réfugiés syriens

Déclaration suisse

Genève, le 30 mars 2016

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Haut Commissaire,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Alors que le conflit syrien entre dans sa sixième année, il a engendré l'une des plus grandes crises humanitaires de notre époque, et l'une des plus graves crises de déplacement. Ces crises appellent une réponse globale et commune de la communauté internationale, dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée, afin d'offrir un avenir aux populations touchées.

Des millions de Syriens ont été contraints de quitter leur pays et ont trouvé refuge dans les Etats voisins de la Syrie ; d'autres ont été déplacés à l'intérieur du pays et vivent aujourd'hui dans des conditions alarmantes. La Suisse tient ici à exprimer sa reconnaissance aux pays de premier accueil et à leurs citoyens pour la remarquable générosité dont ils ont fait preuve à l'égard des réfugiés syriens, en leur offrant protection et assistance. Il est de l'obligation de la communauté internationale de soutenir ces pays afin qu'ils puissent continuer à fournir cette assistance indispensable.

Une réponse globale à la crise syrienne implique la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour répondre aux appels humanitaires qui demeurent systématiquement sous-financés. A cet égard, la Suisse salue les résultats de la Conférence de Londres.

Face aux immenses défis humanitaires en présence, la Suisse a alloué, pour l'année 2016, 50 millions de francs suisses en faveur des victimes de la crise syrienne. Avec cette contribution, l'engagement de la Suisse depuis le début du conflit s'élève à plus de 250 millions de francs suisses.

Par ailleurs, – la Suisse en est convaincue – les mécanismes de réinstallation et d'admission humanitaire constituent également des éléments indispensables à une approche globale de la crise des réfugiés syriens. A ce titre, la Suisse partage l'appréciation du HCR selon laquelle les efforts internationaux doivent tendre vers un partage plus équitable des responsabilités ainsi que la création de nouvelles voies légales d'admission. Il est en effet essentiel d'offrir, en particulier aux personnes les plus vulnérables, des alternatives à la migration secondaire et aux dangers y associés.

En 2013, la Suisse a initié un programme de réinstallation pilote en faveur de 500 personnes particulièrement vulnérables. De plus, elle a mis en place un système temporaire pour faciliter l'octroi de visas aux réfugiés syriens ayant de la famille en Suisse. Ce système a permis l'admission de plus de 4'700 réfugiés syriens.

Encouragée par l'expérience positive du programme pilote, la Suisse a lancé en 2015 un second programme d'admission humanitaire en faveur de 3'000 réfugiés syriens. Ce programme offre des possibilités supplémentaires de réinstallation à des réfugiés syriens se trouvant actuellement dans les pays voisins de la Syrie. Il prévoit également l'octroi de visas humanitaires pour les membres de la famille proche de Syriens séjournant en Suisse et étant au bénéfice d'une protection subsidiaire, permettant ainsi d'accélérer le processus de regroupement familial.

Consciente de la nécessité de prêter une attention particulière aux personnes vulnérables et fortement atteintes dans leur santé, la Suisse a accordé une place importante pour ces catégories de personnes dans ses programmes de réinstallation.

Par ailleurs, la Suisse continue d'octroyer, par le biais de ses représentations dans les pays voisins de la Syrie, des visas humanitaires aux Syriens et aux Palestiniens de Syrie faisant face à une menace imminente.

Aujourd'hui, l'Europe est confrontée à des défis de taille issus de l'ampleur des mouvements migratoires. La Suisse croit en une réponse européenne commune basée sur la solidarité. Dans cette optique, la Suisse participe, dans le cadre de son programme d'admission humanitaire, aux programmes européens de réinstallation et de relocalisation. Ces programmes visent à soulager les pays situés aux frontières extérieures de l'Europe qui sont les plus sollicités par l'accueil des migrants traversant la Méditerranée.

Les engagements que nous prenons aujourd'hui à l'échelle nationale et régionale définiront également notre réponse globale de demain. Aussi, la Suisse soutient pleinement la feuille de route progressive annoncée par le Secrétaire Général des Nations Unies qui nous mènera au Sommet de l'ONU pour faire face aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Le 19 septembre ne marquera pas la fin d'un processus, mais le début d'une nouvelle approche globale basée sur la coopération internationale et le partage des responsabilités.

Mesdames et Messieurs,

Comme nous sommes réunis aujourd'hui à Genève, permettez-moi d'attirer votre attention sur les accomplissements remarquables qui ont été réalisés dans cette ville il y a presque 70 ans. Les Conventions de Genève demeurent les bases fondamentales du droit humanitaire international contemporain. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967 sont aussi primordiaux aujourd'hui qu'ils ne l'étaient à l'époque de leur création. Le principe de non-refoulement constitue aujourd'hui un pilier du droit international coutumier. La Suisse demeure convaincue que face aux défis auxquels nous sommes confrontés, il est d'autant plus important de rappeler à chaque Etat sa responsabilité d'assurer le respect inconditionnel des principes sur lesquels nous nous sommes accordés par le passé.

Je vous remercie.